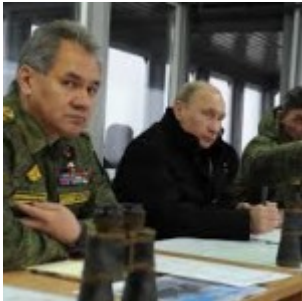


## Le Sénat français vote à une écrasante majorité la levée des sanctions contre la Russie



Le 8 juin 2016 , au Sénat à l'issue d'un vote qui a duré tout l'après-midi, les sénateurs ont adopté la résolution visant à mettre fin aux sanctions contre la Russie à 302 voix contre 16.

Bien que la résolution ne soit pas contraignante, le vote du Sénat sans appel, les sénateurs ayant voté pour la levée des sanctions à une immense majorité .

Le texte était plus fin que celui de la résolution votée le 28 avril à l'Assemblée Nationale : il « appelait de ses vœux un allègement progressif et partiel du régime des sanctions de l'UE à l'encontre de la Russie ».

En contrepartie, le Sénat demande des « progrès significatifs et ciblés dans la mise en œuvre des accords de Minsk ».

Cette résolution surgit aujourd'hui car l'Union européenne doit , fin juin, dire si elle maintient ces sanctions. La décision appartient aux chefs d'État et de gouvernements en Conseil les 28 et 29 juin prochains. Ces sanctions sont prolongées tous les six mois. Les gouvernements européens de l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, la Grèce...seraient pour une levée graduelle , de même que le ministre allemand des affaires étrangères...

« Les sanctions ont altéré les relations de l'UE avec la Russie » dit la résolution du Sénat.

Pas sûr que que la présence de l'OTAN en Pologne soit de nature à décrier ces relations .

Comment aurait régi le Général de Gaulle, qui avait expulsé l'OTAN de son siège français de la place de la Porte Dauphine ?